



Conseil économique
et social

Distr.
LIMITÉE

E/AC.51/1995/L.3/Add.32
22 mai 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ DU PROGRAMME ET DE LA COORDINATION
Trente-cinquième session
15 mai-9 juin 1995
Point 8 de l'ordre du jour

PROJET DE RAPPORT DU COMITÉ SUR LES TRAVAUX
DE SA TRENTE-CINQUIÈME SESSION

Rapporteur : M. Hisham ELZIMAITY (Égypte)

Additif

RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION

A. Examen et évaluation des efforts tendant à restructurer
la dimension régionale des activités économiques et
sociales de l'Organisation des Nations Unies

1. À ses 7e et 8e séances, le 18 mai 1995, le Comité a examiné le rapport du Corps commun d'inspection (CCI) intitulé "Examen et évaluation des efforts tendant à restructurer la dimension régionale des activités économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies" (A/49/423).

Débat

2. Les délégations ont remercié le Corps commun de son rapport, que nombre d'entre elles ont jugé clair et succinct; ce travail d'analyse, de haute qualité, était précieux au regard de l'action menée en vue de restructurer le Secrétariat. Les représentants qui ont pris la parole ont exprimé leur accord avec la plupart des conclusions et recommandations présentées par les inspecteurs. Certains ont toutefois formulé des réserves quant aux recommandations 2 et 3 et ont souhaité avoir des précisions quant à leurs incidences financières et savoir si elles risquaient d'entraîner la création de postes au Secrétariat. Une délégation a demandé s'il existait des textes autorisant le renforcement des commissions régionales. D'autres ont estimé qu'il convenait de poursuivre la réforme de ces commissions avant de se prononcer sur l'opportunité de leur allouer des ressources additionnelles ou leur confier de nouvelles attributions.

3. Recommandation 1. Plusieurs délégations ont fourni des explications au ralentissement de l'effort de restructuration, certaines étant d'ordre matériel et d'autres résultant du manque d'intérêt apparent de la part des États Membres : l'on pouvait parler, à cet égard, d'une certaine lassitude. Certaines délégations, tout en estimant qu'il convenait d'agir avec mesure et progressivement, ont souhaité que soit menée à bien la restructuration des secteurs économique et social telle que définie par l'Assemblée générale et le Conseil économique et social dans différentes résolutions. Or, cela ne pouvait se faire sans la participation plus active des États Membres, lesquels devaient assumer leurs responsabilités et fournir au Secrétaire général les directives pertinentes. Certaines délégations ont jugé qu'il convenait de réexaminer le bien-fondé de la décentralisation avant de se prononcer sur de nouvelles mesures.

4. Recommandation 2. Plusieurs délégations ont estimé qu'il fallait définir un plan-cadre de restructuration et mettre en place, au sein du Secrétariat, un dispositif permettant l'analyse et la planification stratégiques. D'autres, tout en étant d'accord sur ce principe, se sont demandé si cela n'entraînerait pas la création de postes au Secrétariat et si cette tâche ne rentrait pas déjà dans les attributions du Département de la coordination des politiques et du développement durable. Le Président du Corps commun a précisé que les inspecteurs ne recommandaient pas la création de nouveaux postes; ils souhaitaient plutôt que soit renforcée la capacité de mener cette tâche à bien, grâce à une meilleure utilisation des compétences existant au Secrétariat et à une rationalisation des structures.

5. Recommandation 3. Là encore, il a été précisé que le Corps commun recommandait non pas qu'un poste soit créé, mais bien plutôt qu'un "haut fonctionnaire ayant une très grande expérience de la gestion" soit "nommément responsable de la mise en oeuvre énergique des réformes décidées dans le cadre de la restructuration en cours" et en coordonne "les divers aspects". Si cette recommandation était valable au moment où elle a été formulée, les tâches visées relevaient désormais des attributions du Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion. De l'avis de plusieurs délégations, il valait mieux, plutôt que de nommer un responsable à cet effet, que les services concernés soient eux-mêmes systématiquement tenus pour responsables de la mise en oeuvre des décisions prises par les États Membres.

6. Recommandation 4. Plusieurs représentants ont estimé que le rapport en question aurait dû être présenté de longue date.

7. Recommandation 5. Plusieurs délégations ont jugé que les commissions régionales devraient de plus en plus consacrer les ressources qui leur étaient allouées à la réalisation d'activités dans les domaines prioritaires, où leur apport était singulier et de premier plan, et soit supprimer, soit adapter les activités ne relevant pas de ces domaines. Certaines délégations ont estimé que les commissions régionales devraient s'employer davantage à supprimer les programmes dépassés ou d'une utilité marginale. Plusieurs délégations ont en outre considéré que les commissions régionales devaient améliorer leur fonctionnement et s'efforcer de devenir, dans la région relevant de leur compétence, des centres hautement spécialisés dans des activités données. Il convenait donc qu'elles tirent un meilleur parti de leurs avantages comparés et

renforcent leurs liens de coopération avec les autres organismes multilatéraux ainsi qu'avec les bailleurs d'aide bilatérale et les organisations non gouvernementales.

8. Recommandations 6 et 7. Le Comité s'est, dans l'ensemble, accordé à reconnaître la pertinence de ces recommandations. Une délégation a estimé que les commissions régionales devaient axer leur action, d'une part, sur la coordination des activités opérationnelles des autres organismes des Nations Unies ainsi que des organisations non gouvernementales et, de l'autre, sur les travaux d'analyse dans les domaines pour lesquels elles jouissaient d'un avantage comparatif et où elles pourraient devenir hautement spécialisées.

Conclusions et recommandations

9. Dans l'ensemble, le Comité s'est félicité des travaux du Corps commun sur la question, jugeant son rapport extrêmement clair, analytique, approfondi et utile.

10. Le Comité a donc fait sien le rapport des inspecteurs, tout en prenant note des vues exprimées lors du débat.

B. Programmes de communication pour le développement dans le système des Nations Unies

11. À ses 7^e et 8^e séances, le Comité s'est saisi du rapport du Corps commun intitulé "Les programmes de communication pour le développement dans le système des Nations Unies" (A/50/126-E/1995/20) et des commentaires qu'a formulés à ce sujet le Comité administratif de coordination (CAC) (A/50/126/Add.1-E/1995/20/Add.1). Le Comité avait en outre pris connaissance de la présentation de ce rapport qu'avait faite par écrit le Corps commun.

12. De nombreuses délégations se sont accordées sur le caractère novateur de l'approche adoptée par le CCI, tout en observant qu'il convenait de mieux préciser ce que l'on entendait par "communication pour le développement". Certaines ont regretté que le Corps commun ne se soit pas davantage penché sur l'importance des télécommunications. Une délégation a jugé que le rapport était quelque peu hors sujet et a estimé qu'il serait possible d'en améliorer le contenu une fois précisées les notions fondamentales qui le sous-tendaient. Une autre s'est demandée dans quelle mesure les organismes des Nations Unies recouraient aux modes de communication pour améliorer la coordination.

13. Recommandation 10. Plusieurs délégations ont exprimé leur désaccord concernant l'affirmation selon laquelle "l'Organisation des Nations Unies ne dispose d'aucune structure particulière susceptible d'intervenir immédiatement pour s'occuper des questions de communication lorsqu'une opération de maintien de la paix est déclenchée". Tout en notant que cette recommandation avait reçu l'appui du CAC, certaines délégations ont jugé qu'il fallait approfondir le sujet même de la réforme envisagée.

14. Certaines délégations se sont demandé s'il était logique d'établir un rapport entre les opérations de maintien de la paix et le développement, comme le Corps commun l'avait fait dans le cadre de la recommandation 10. Elles ont

/...

souligné le caractère problématique de cette recommandation et les incidences qu'elle pourrait avoir sur les affaires politiques. Une autre délégation a estimé, à cet égard, que "l'unité de réserve comprenant un groupe d'experts de la communication" dont il était question dans la recommandation devrait relever du Département de l'information.

15. De nombreuses délégations ont déclaré ne pas pouvoir se prononcer sur cette recommandation avant d'en avoir référé à leur gouvernement. Si l'une des délégations approuvait la recommandation dans ses grandes lignes, la plupart ont exprimé des réserves à son sujet.

Conclusions et recommandations

16. Le Comité a pris note du rapport du Corps commun.
